



**DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL,
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION**

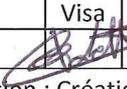
COMMUNICATION SUR LE PROGRES



This is our **Communication on Progress**
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact.

We welcome feedback on its contents.

Rédaction - Modifications

Ind.	Rédacteur(s)			Vérificateur(s)			Approbateur(s)		
	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date
1	C. BALDET		11/02/14	J. CHAUVEAU		12/02/14	J. CHAUVEAU		12/02/14
	Nature de la révision : Création du document								
	Nature de la révision :								
	Nature de la révision :								
	Nature de la révision :								
Lieu de conservation de l'ORIGINAL : W:\01-Management Qualité\B - Pacte mondial et développement durable									
Diffusion									
Destinataires pour action				Nb	Destinataires pour information				Nb
Ensemble du personnel				20					
Diffusion externe									
Destinataire	Organisme	Nb	Destinataire	Organisme	Nb				
				Pacte Mondial Clients	1 1				

	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Indice 1 du 11/02/2014
		Page 3 sur 7

Hecla, au travers de ses activités, développe une politique qui s'engage sur les points suivants :

UN SOUTIEN CONTINU AU PACTE MONDIAL

Voulant marquer sa volonté de mettre en œuvre une politique respectueuse des principes des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de lutte contre la corruption, HECLA s'est engagé auprès du Pacte mondial, depuis maintenant trois ans, à soutenir et appliquer l'ensemble de ces valeurs fondamentales.

Au travers des actions entreprises cette année, HECLA souhaite promouvoir un respect toujours plus grand de ses valeurs au sein de sa zone d'influence.

En cette année 2014, HECLA renouvelle cet engagement et publie pour la première année une Communication sur le Progrès relatant les actions menées dans ce domaine tout au long de l'année 2013 et établissant nos objectifs pour 2014.

Jean CHAUVEAU

Président HECLA S.A.S.

Le 12/02/2014


HECLA SAS
 191, avenue Aristide Briand
 F94234 CACHAN Cedex
 Tél. : 33 1 49 69 12 60
 SIRET 437 548 456 00023 - NAF 7112 B

	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Indice 1 du 11/02/2014
		Page 4 sur 7

DROITS DE L'HOMME

1. *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et*
2. *A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

De manière générale, HECLA adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier aux conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Par sa politique d'achat responsable et ses conditions générales contractuelles d'achat, HECLA veille au respect par ses sous-traitants et partenaires du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Toutefois, étant donné ses activités et ses zones d'intervention majoritairement sur le territoire français, HECLA est très peu soumise à des problématiques concernant le respect des droits de l'homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

3. *Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
4. *L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
5. *L'abolition effective du travail des enfants ;*
6. *L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

HECLA veille à respecter l'ensemble du droit du travail français, notamment le Code du Travail et la Convention Collective Nationale SYNTEC.

En respect du droit du travail et dans sa volonté de communication entre la direction et le personnel, l'ensemble du personnel d'HECLA est représenté par son délégué du personnel.

Depuis sa création, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté chez HECLA.

Concernant l'environnement de travail, et depuis le 1^{er} octobre 2012, HECLA a emménagé dans des nouveaux locaux remis à neuf à la décoration étudiée et confortable, avec des espaces de convivialité et de travail spacieux

	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Indice 1 du 11/02/2014
		Page 5 sur 7

et agréables à vivre, créant un environnement propice à l'épanouissement professionnel. Le 04/12/2013 et conformément à ses engagements, la direction d'HECLA a consulté l'ensemble du personnel via une enquête de satisfaction concernant ce déménagement et ces nouveaux locaux afin d'identifier les éventuels besoins d'amélioration. Les résultats de cette enquête ont montré que le personnel était globalement satisfait, avec des points forts concernant l'aspect extérieur, le mobilier, la décoration, l'ergonomie des postes de travail et les lieux de détente.

De par sa volonté d'une amélioration constante des compétences techniques de son personnel, HECLA mesure chaque année depuis sa création le nombre moyen de jours de formation par personne. L'objectif de l'année 2013 était de 3 jours minimum de formation par personne et par an. Etant donné l'augmentation du personnel courant 2013, cet indicateur s'est établi à 2,5 jours de formation par personne et par an pour 2013. Cet objectif de formation continu du personnel est renouvelé pour cette nouvelle année 2014 à un minimum de 2,5 jours de formation par personne et par an.

ENVIRONNEMENT

7. *Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
8. *A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*
9. *A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

HECLA s'est engagé cette année 2013 de façon importante dans une démarche de management environnemental ainsi qu'un projet de certification ISO 14001 à l'horizon 2013.

Cet engagement vers une prise en compte toujours meilleure des impacts environnementaux de nos activités s'est concrétisé par la mise en place d'un système complet intégré ISO 9001 – ISO 14001 (Intégrant notamment une analyse complète et détaillé de nos aspects et impacts environnementaux) et la mise en place d'indicateurs et d'objectifs précis :

- Une diminution de 2% sur 2014 de notre consommation de carburant
- Une diminution de 2% sur 2014 de notre consommation de papier

Cette démarche environnementale ainsi que l'ensemble de notre système de management selon la norme ISO 14001 ont été auditées les 14 et 15 janvier 2014 par BUREAU VERITAS. HECLA n'ayant fait l'objet d'aucun écart, la pertinence et l'efficacité de notre démarche et de notre système ont été confirmées.



**BUREAU
VERITAS**

ATTESTATION

L'entreprise

HECLA

a été auditée par BV Certification les 14 & 15 janvier 2014

L'audit du système de management a été fait selon la norme ISO 14001 et a porté sur les activités suivantes :

Ingénierie dans le domaine du transport de l'énergie électrique

- L'entreprise n'ayant fait l'objet d'aucun écart, son dossier est en cours de traitement par BV Certification.
- La nature des écarts constatés nécessite :
- un audit complet avant certification, réalisé par le responsable d'audit de journée est nécessaire.
 - de réaliser un audit de suivi supplémentaire de dans mois.
- Le dossier sera traité par BV Certification dès que l'entreprise aura soldé les écarts constatés avec l'accord du Responsable d'audit.

Fait à Cachan le 15/01/2014 par le responsable d'audit : L.Manchette

	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Indice 1 du 11/02/2014
		Page 7 sur 7

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Depuis de nombreuses années, HECLA a mis en place une politique commerciale qui détermine clairement les marges de manœuvre de l'équipe commerciale.

De plus, et dans le cadre de sa politique d'achat, HECLA respecte les engagements suivants :

- Un appel d'offre, identique pour tous, avec un minimum de 2 prestataires compétents et qualifiés dans le domaine concerné
- Une analyse via une « grille de choix prestataires » avec des critères précis et impartiaux par une personne, qui soumet alors son choix soit au Responsable de la Zone concernée, soit à la Direction. Chaque commande à un prestataire est donc contrôlée en amont.